



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle

Dossier de presse

L'éducation au développement durable

8 octobre 2012

1. L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE : UN ENJEU POUR LES GÉNÉRATIONS PRÉSENTES ET FUTURES

L'éducation au développement durable (EDD) est devenue une mission incontournable de l'école, mais aussi des structures extrascolaires. Elle vise à sensibiliser les jeunes et les adultes à la complexité des enjeux de notre société, à les inciter à changer leurs comportements et à agir en citoyens responsables pour les générations présentes et futures.

Plus particulièrement, l'EDD doit permettre aux élèves d'acquérir les techniques, les savoir-faire, les valeurs et les connaissances nécessaires pour garantir un développement durable. Elle doit permettre d'appréhender la complexité du monde dans ses dimensions économiques, écologiques et sociales, favoriser la participation au processus démocratique et être accessible à tous tout au long de la vie.

Il ne s'agit pas de prévoir des contenus « additionnels » par rapport à ceux qui existent déjà, mais de les intégrer de manière interdisciplinaire dans l'enseignement et l'éducation. Le développement durable n'impose pas des thèmes précis a priori, mais certains domaines se prêtent particulièrement bien à l'application des principes didactiques de l'EDD :

- consommation et styles de vie,
- économie durable,
- diversité culturelle,
- biodiversité et protection des ressources,
- énergie et protection du climat,
- changement environnemental global,
- mobilité et transports,
- protection de la nature et utilisation des sols,
- agriculture et alimentation,
- pauvreté, conflits ...

2. LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL

L'Organisation des Nations Unies (ONU) a proclamé la période 2005-2014 **Décennie pour l'éducation au développement durable**. L'objectif est d'intégrer le développement durable dans les systèmes éducatifs du fondamental à l'université ainsi que dans l'éducation des adultes et dans l'éducation non formelle. Pour ce faire, l'ONU a appelé tous les pays membres à définir et à mettre en œuvre une stratégie d'éducation au développement durable au niveau national.

Pour élaborer une telle stratégie nationale, le gouvernement luxembourgeois a mis en place en février 2008 un **comité interministériel pour l'éducation au développement durable (CIEDD)**. Sa mission est de coordonner le processus d'élaboration et de garantir une démarche concertée au niveau de l'EDD entre les différentes politiques notamment en matière d'éducation nationale, d'environnement, de coopération et de recherche. Par voie de conséquence, le comité interministériel se compose de représentants des ministères de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, de la Famille et de l'Intégration, du Développement durable et des Infrastructures, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi que de la Direction de la Coopération au Développement et de l'Université du Luxembourg. La coordination des travaux est assurée par le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle.

La **Stratégie nationale d'éducation pour un développement durable** élaborée par le comité interministériel a été finalisée en décembre 2011. Elle s'inscrit dans le deuxième **Plan**

national pour le développement durable (PNDD), élaboré par une commission interdépartementale et adopté par le conseil de gouvernement en octobre 2010. Le PNDD prévoit (objectif OQ16) :

« ... de former les citoyens à une meilleure prise de conscience et de transmettre des connaissances, des valeurs et des compétences ... afin de leur permettre de participer à l'organisation d'une société écologiquement acceptable, socialement équitable et économiquement performante. »

3. APPRENDRE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE – AGIR POUR L'AVENIR : LA STRATÉGIE NATIONALE D'ÉDUCATION POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

La stratégie nationale détaille le concept de l'éducation au développement durable et dresse l'inventaire des acteurs et des actions existantes. Elle définit les orientations prioritaires et propose un ensemble cohérent de mesures pour :

1. l'intégration de l'éducation au développement durable à tous les niveaux du système scolaire et dans le domaine extrascolaire ;
2. la mise en réseau et la collaboration des acteurs ;
3. l'accompagnement scientifique, l'évaluation et le transfert d'expériences ;
4. l'intégration structurelle au niveau politique et administratif.

La stratégie nationale se place dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie : elle engage tous les espaces d'apprentissage de la petite enfance jusqu'à l'âge adulte. Elle constitue une base de discussion pour un processus participatif qui réunit tous les acteurs institutionnels et de la société civile.

4. LES MESURES CONCRÈTES

a) La charte d'éducation au développement durable

Afin de garantir une approche commune, le comité interministériel a élaboré, en collaboration avec les ONG luxembourgeoises actives dans le domaine de l'éducation au développement et les organisations réunies dans la *Plateforme nationale pour l'éducation à l'environnement et au développement durable*, une charte « Éducation au développement durable ». Elle est signée en octobre 2012 par 44 organisations gouvernementales et non-gouvernementales (voir liste en annexe).

Engagements des signataires :

1. Promotion de l'esprit critique et de la pensée autonome des participants
2. Cohérence entre les méthodes utilisées et les messages transmis,
3. Respect de la complexité des thématiques abordées (aspects économiques, écologiques et sociaux),
4. Formation des intervenants en EDD,
5. Collaboration,
6. Processus d'autoévaluation.

En signant la charte, les acteurs concernés s'engagent à respecter les principes et les critères de qualité y définis dans le cadre de toutes leurs activités d'éducation au développement durable.

b) Le recueil des acteurs de l'éducation au développement durable

En octobre 2012, un recueil des activités éducatives que les ONG signataires de la charte proposent en matière d'éducation au développement durable est mis à la disposition du personnel enseignant et éducatif des écoles fondamentales, lycées, maisons relais, maisons de jeunes et autres structures d'accueil. Il présente pour chaque ONG les champs d'action qu'elle couvre, les interventions et projets qu'elle propose et les personnes de contact. Le

recueil donne ainsi vue d'ensemble des multiples offres de qualité des ONG et aide à promouvoir la collaboration entre les ONG et les écoles dans les projets consacrés à l'éducation au développement durable.

c) www.bne.lu : un site internet dédié à l'éducation au développement durable

Un site internet spécialement dédié à l'éducation au développement durable (www.bne.lu) est mis en ligne en octobre 2012. Conçu comme portail d'échange pour tous les acteurs engagés, il présente, dans une première phase, les activités et les offres des organisations signataires de la charte ainsi que différentes actualités au sujet de l'EDD (formations, conférences, publications, etc.).

Dans une deuxième phase, le site proposera également des exemples de bonnes pratiques et des publications et autres matériels élaborés par les différents acteurs du terrain.

d) L'éducation au développement durable dans la formation initiale des enseignants de l'école fondamentale

Conformément à la stratégie nationale, l'Université du Luxembourg (FSLHASE) intègre, à partir de l'année académique 2012-2013, l'éducation au développement durable dans la formation menant au Bachelor Professionnel en Sciences de l'éducation (BScE).

Cette intégration se fait notamment au niveau

- d'un cours obligatoire pour les étudiants de la 1^{ère} année de formation;
- un module pédagogique (Lehr- / Lernwerkstatt) lié à l'EDD, offert aux semestres 5-8. Ce module interdisciplinaire (correspondant à 8 ECTS c.-à-d. 208 heures) inclut - en dehors d'une participation à des séminaires - la réalisation d'un travail personnel d'analyse ou d'activités pédagogiques avec des enfants / des jeunes (au niveau scolaire ou parascolaire).

e) Intégration de l'EDD dans la formation continue du personnel enseignant et éducatif

Afin de proposer un concept cohérent de formation continue au personnel des écoles et des structures d'accueil, le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et le ministère de la Famille et de l'Intégration ont mis en place un groupe de travail qui a pour mission de :

- mettre en place une offre de formation continue commune pour le personnel de l'enseignement fondamental et du secteur de l'éducation non-formelle (maisons relais, maisons de jeunes etc.),
- coordonner la formation continue pour enseignants et éducateurs dans le domaine de l'éducation au développement durable (EDD).

Au niveau pratique, le SCRIPT élabore une offre de formation continue "Fortbildungszyklus BNE für ErzieherInnen und LehrerInnen".

Composition du groupe de travail :

- Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (Service de la coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques - SCRIPT)
- Ministère de la Famille et de l'Intégration
- Service National de la Jeunesse (SNJ)

Le SNJ propose, au Centre de jeunesse Hollenfels, une formation continue « natur erliewen ronderem meng maison relais » destinée aux équipes pédagogiques des maisons relais.

Pour de plus amples informations concernant la formation continue en EDD, consultez le site: www.enfancejeunesse.lu

f) Le développement durable intégré dans les mini-entreprises

Les mini-entreprises sont des projets pédagogiques destinés à favoriser l'esprit d'entreprise des élèves de l'enseignement secondaire et secondaire technique. Les élèves « créent » eux-mêmes leur entreprise, prennent toutes les décisions et réalisent toutes les opérations allant de la fondation de l'entreprise à la vente du produit ou du service. Pour garantir le déroulement professionnel de chaque projet mini-entreprise, un *Guide du mini-entrepreneur*, élaboré par Jonk Entrepreneurs asbl, est mis à la disposition des élèves.

Conformément à la stratégie nationale, la dimension du développement durable a été intégrée dans la méthodologie des mini-entreprises. Ainsi, le *Guide du mini-entrepreneur* invite désormais les élèves à réfléchir, dans le cadre de leur entreprise, aux questions liées au développement durable : l'empreinte écologique, les ressources utilisées, les critères de durabilité, les conditions de travail ...

g) Athénée de Luxembourg : projet d'établissement « think globAL – act locAL »

L'Athénée de Luxembourg a fait du développement durable une de ses priorités : son projet d'établissement « think globAL – act locAL » est entièrement dédié à l'EDD.

Le lycée utilise l'électricité verte, pratique l'économie systématique de papier, réduit les emballages jetables, promeut le nettoyage écologique du bâtiment ainsi que les produits biologiques ou issus du commerce équitable dans les restaurants scolaires, ...

Élèves et professeurs sont initiés à la pensée systémique et incités à adopter, au quotidien, un comportement respectueux de l'environnement.

Des classes-projet traitent de manière interdisciplinaire des sujets liés au développement durable : empreinte écologique d'une classe, déchets électroniques, projet d'une éolienne au campus, critères pour l'établissement d'un label « EDD » pour les lycées du Luxembourg, etc.

Le développement durable fait aussi l'objet de plusieurs cours d'option offerts en 3^e et 2^e (p. ex 3^e Oglobal).

Le « groupe écologique » et le « comité Fairtrade School » sont deux activités facultatives dans lesquelles les jeunes peuvent s'engager pendant les pauses de midi.

Un « rallye écologique » permet d'initier tous les élèves des classes de 7^e aux questions écologiques.

L'Athénée est un membre actif du réseau du développement durable au Luxembourg. Des liens avec des firmes luxembourgeoises et des ONG ont pu être tissés. Le groupe de pilotage du projet d'établissement a réuni une panoplie de matériels et d'informations sur le portail éducatif www.myschool.lu (voir sous "éducation au développement durable".) Les activités liées au projet sont documentées sur www.tgal.web.myschool.lu et www.al.lu/index.php/pe.

5. ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE : ACTIVITÉS INITIÉES PAR LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES (DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT)

Le **Plan national pour la protection de la nature** » (mai 2007) a retenu en tant que cible l'amélioration de la sensibilisation et de l'enseignement en matière de protection de la nature et de développement durable et la coordination des acteurs. Cet objectif a été mise en œuvre par

- la création d'une plateforme nationale pour l'éducation à l'environnement et au développement durable ;
- l'optimisation et l'extension du fonctionnement des infrastructures d'accueil « nature ».

Le PNPN peut être consulté sous :

http://www.environnement.public.lu/conserv_nature/dossiers/PNPN/PNPNvfinale200407-2.pdf

Les **centres d'accueil** ont pour objectif d'éveiller par l'expérience active et personnelle l'intérêt pour la nature et de susciter une prise de conscience en faveur de la protection de la nature. Idéalement situés près de certaines zones protégées du Grand-Duché de Luxembourg, ils présentent des caractéristiques d'un grand intérêt environnemental, touristique et culturel. Ce sont des structures d'accueil et d'information pour le public en vue de la sensibilisation environnementale, des points de départ de sentiers didactiques qui traversent les zones protégées avoisinantes, des lieux où se déroulent des activités en rapport avec l'environnement naturel.

http://www.environnement.public.lu/conserv_nature/Centres_d_accueil/index.html

Centre d'accueil « Ellergronn » à Esch/Alzette



Centre d'accueil « A Wiewesch » à Manternach



Centre de découverte de la forêt « Burfelt » à Insenborn



Centre d'accueil « Mirador » à Steinfort



Projet de centre d'accueil « Haff Réimech »



Natur – Agenda

Tous les acteurs dans le domaine de l'éducation au développement durable peuvent annoncer leurs activités.

http://www.environnement.public.lu/conserv_nature/biodiv/Agenda/index.html?highlight=agenda

Exemples extraits de l'agenda :

Basteln mit Naturmaterial für „ Pappendag “

Contact

Naturschutzzentrum Mirador
1, rue de Collart L-8414 Steinfort
26 39 34 08
mirador@anf.etat.lu

Date : 13-10-2012 14:00

Localité : Centre d'accueil Mirador

1 rue Collart

L-8414

Steinfort

Catégorie(s) : Atelier - Chantier nature

Basteln mit Naturmaterial für „Pappendag“ Guide: Irene Schrouff ... heißt kreativ werden mit Früchten, herbstfarbenen Blättern, Stöcken, Rindenstückchen und vielem mehr, und das für einen guten Zweck! Töchter und Söhne mit oder ohne Mutter sind herzlich willkommen. (Väter, die auf die Überraschung verzichten wollen, sind natürlich auch gern – besonders als Trendberater - gesehen.) Bitte mitbringen: schöne, gepresste und getrocknete Blätter und Blüten (2 Wochen im Telefonbuch), ein weißes oder herbstfarbenes (z.B. gelb), kartoniertes Blatt (DIN A 3 oder 4, auch quadratisch) und - wenn vorhanden – ein Schnitzmesser.
Treffpunkt : Naturschutzzentrum Mirador

Energiewochen - Passivhaus mit Fokus auf graue Energie

Contact

Mouvement Ecologique
439030-1
439030-43
meco@oeko.lu

Date : 18-10-2012 18:00

Catégorie(s) : Conférence

Angelsberg - Donnerstag, 18. Oktober 2012 18.00 Uhr Leitung: Stephan Hain, ökologische Bauberatung Oekozer Pafendall. Praktische Informationen: Anmeldung erforderlich! Für alle Besichtigungen ist eine vorherige Anmeldung unter Tel: 43 90 30-1 oder meco@oeko.lu erforderlich. Bei der Einschreibung erfahren die Interessierten erst den genauen Treffpunkt für die Besichtigung. Auf Grund der großen Nachfrage ist zunächst nur eine Anmeldung für maximal 3 Besichtigungen möglich. Die Besichtigungen sind gratis und dauern zwischen 1-2 Stunden. Die Besichtigungen sind in luxemburgischer Sprache. Fragen und Erklärungen können aber in Französisch und Deutsch erfolgen.

Kanner an Emwelt

Cette page du site est destinée en premier lieu aux enfants et aux jeunes. Mais elle s'adresse également aux adultes intéressés à mieux connaître leur environnement et, plus particulièrement, aux parents soucieux d'élargir leur horizon en la matière ainsi qu'au personnel enseignant attentif à trouver du matériel pédagogique de référence sur des questions environnementales et de développement durable.



Elle propose

- du matériel pédagogique relatif à des questions environnementales et de développement durable,
- des jeux didactiques,
- un thème du mois,
- des liens avec des suggestions de sites d'éducation à l'environnement et au développement durable conçus au Luxembourg et dans la Grande Région.

<http://www.environnement.public.lu/kanner/index.html>

2010 - Année Internationale de la Biodiversité

- Biodiversité am Kino - Eng Serie vun Naturfilmer am UTOPOLIS en collaboratioun mat natur&ëmwelt - Fondation Hëllef fir d'Natur,
- Concours créatif/Kreativwettbewerb : die kreativsten und originellsten Beiträge zum Thema „Biodiversitéit ass Liewen!“ wurden mit Sachpreisen im Gesamtwert von 6.000 € prämiert. Mitmachen können alle zwischen 4 und 18 Jahren, alleine oder in einer Gruppe



« Visiune fir eng nohalteg Mobilitéit. Déi Jonk mellen sech zu Wuert » (2011-2012)

Afin de permettre aux jeunes de formuler leurs idées (créatives), il est proposé aux enseignants des classes de 5^e, 4^e, respectivement de 9^e, 10^e, ainsi que de 3^e et 2^e, 11^e et 12^e, de participer, avec un projet de classe, à un concours d'idées lancé par les deux ministères dans le cadre de la stratégie nationale d'éducation au développement et de la stratégie globale pour une mobilité durable (MODU).

Les lauréats ont exposé leurs projets sur le stand du ministère du Développement durable et des Infrastructures, consacré à la stratégie MODU à la Foire de Printemps en mai 2012.

- Émission de CO₂ et mobilité au Luxembourg. Projet des élèves de 4M4 dans les cours de géographie et d'éducation artistique (travail en groupes) du Lycée des Garçons Limpertsberg avec comme objectifs de comparer les émissions de CO₂ à celles des autres pays européens et de développer des idées pour faire baisser les émissions de CO₂ produites par la mobilité (P&R, covoiturage, biketower). Une maquette a été réalisée pour illustrer les idées développées.
- Développement et construction « e-lectrike solar », tricycle alimenté par l'énergie photovoltaïque. Projet des élèves des classes de 12^e technique électronique et énergie pour le volet technique et 12e technique commerce pour le volet administratif dans le cadre d'une activité parascolaire avec comme objectif de sensibiliser des élèves aux énergies renouvelables et alternatives et soutenir un changement de mentalité auprès des générations futures en matière de politique énergétique.



Energiespuërclip – Schalt ëm!

En collaboration avec « Umweltberodung », le Département de l'Environnement a commandé un film/spot à Féierblumm Productions a.s.b.l. Le film documentaire (16min) et le spot publicitaire (45 secondes) s'adressent surtout à un public jeune et ont comme objectif de sensibiliser à un comportement respectueux de l'environnement et économe en énergie. Le documentaire peut être utilisé à des fins éducatives.

Des élèves de différents établissements de l'enseignement secondaire, secondés par des professionnels, ont participé à la conception et à la réalisation des deux films.

<http://www.environnement.public.lu/>



ANNEXE 1 : LISTE DES ORGANISATIONS SIGNATAIRES DE LA CHARTE « ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE »

Action Solidarité Tiers Monde (ASTM)
Administration de la Nature et des Forêts
Aide à l'Enfance de l'Inde (AEI)
ASTI Luxembourg
Athénée de Luxembourg
Cap Vert Espoir et Développement (CVED)
Centre d'information Tiers Monde (CITIM)
Centre écologique Parc Housen
Centre for Ecological Learning Luxembourg (CELL)
Centre SNJ Hollenfels
Christian Solidarity International (CSI Lëtzebuerg)
Croix-Rouge luxembourgeoise
Ecole Nature Lasauvage
Emweltberodung Lëtzebuerg
Escher Waldschoul
Fairtrade Lëtzebuerg
FNEL Scouten
Fondation Bridderlech Deelen
Fondation Caritas Luxembourg
Frères des Hommes (FDH)
Guiden a Scouten fir ENG Welt
Handicap International
Haus vun der Natur
Kalendula
Kindernothilfe Luxembourg
Klima-Bündnis Lëtzebuerg
Les Amis du Tibet, Luxembourg
Lëtzebuerger Guiden a Scouten
Ligue luxembourgeoise du Coin de Terre et du foyer (CTF)
Lycée Technique Agricole
Maarkollef
Médecins Sans Frontières (MSF)
Musée national d'histoire naturelle
Natur&ëmwelt
Naturpark Öewersauer
Nordstad-Lycée
Objectif Tiers Monde - Haiti (OTM)
Parc naturel de l'Our
SICONA-Ouest/SICONA-Centre
Sos Faim
SOS Villages d'Enfants Monde
Tourist Center Robbersscheier
UNICEF-Luxembourg
Unity Foundation

ANNEXE 2 : DÉCISIONS DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT AYANT TRAIT À L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

15 février 2008

En vue de l'intégration de la dimension du développement durable dans les systèmes éducatifs, le Conseil a marqué son accord de principe avec la mise en place d'un comité interministériel pour l'éducation au développement durable.

Le comité interministériel aura pour mission:

- de planifier et coordonner le processus d'élaboration et de mise en oeuvre d'une stratégie nationale dans le domaine de l'éducation au développement durable par le biais d'une démarche participative avec tous les acteurs institutionnels et de la société civile;
- de créer les bases nécessaires à l'élaboration de la stratégie notamment au niveau de la réalisation d'un état de la situation, de la définition des axes prioritaires d'action et de la mise en réseau des acteurs;
- de garantir une démarche concertée au niveau de l'éducation au développement durable entre les différentes politiques notamment en matière d'éducation nationale, d'environnement, de coopération et de recherche;
- d'assurer une coopération avec d'autres pays et d'autres institutions.

6 mars 2009

Le Conseil a marqué son accord avec un avant-projet de plan national pour un développement durable.

Le document a été élaboré par une Commission interdépartementale pendant les années 2007-2009 et a fait l'objet de trois tables rondes avec la société civile.

Se basant sur la définition du développement durable résultant des travaux de la Commission des Nations unies pour l'Environnement et le Développement en 1987 et rassemblés dans le rapport "Bruntland", le document fait d'abord une analyse de certaines tendances non durables identifiées au Luxembourg, notamment au niveau des thèmes suivants: la perte de diversité biologique, la surconsommation du sol, le mitage du paysage, le changement climatique, l'augmentation du transport, le risque de précarité, le développement de maladies dites de civilisation, la faible diversification économique, la pauvreté au niveau mondial, les faiblesses du système éducatif, l'inégalité hommes/femmes et l'incohérence de la gouvernance.

Il propose ensuite 18 objectifs de qualité qui montrent la voie à suivre à long terme (horizon 2050) en vue d'atteindre un développement durable qui concilie à la fois les impératifs économiques, écologiques et sociaux, à savoir:

1. la protection des ressources naturelles
2. la consommation et la production durables
3. l'aménagement durable du territoire
4. la lutte contre le changement climatique
5. le découplage entre le volume des transports et la croissance économique
6. le plein emploi
7. la lutte contre la précarité
8. la cohésion sociale
9. l'intégration des non-luxembourgeois et des frontaliers
10. l'amélioration de la santé publique
11. la compétitivité de l'économie
12. la durabilité des finances
13. l'éradication de la pauvreté
14. la promotion d'un développement durable au niveau mondial
15. l'amélioration du niveau de qualification et d'éducation,
16. la promotion de l'éducation au développement durable
17. l'égalité femmes/hommes
18. la cohérence de la gouvernance.

22 mai 2009

Le Conseil a pris acte d'un rapport développant les grandes lignes d'une stratégie nationale pour l'éducation au développement durable.

Le 25 février 2008, le Conseil de gouvernement a mis en place un comité interministériel afin de coordonner le processus d'élaboration d'une stratégie nationale d'éducation pour un développement durable. La stratégie proposée se place dans la perspective de l'apprentissage permanent et engage tous les espaces d'apprentissage depuis la petite enfance jusqu'à l'âge adulte. L'éducation au développement durable sera par ailleurs caractérisée par une approche par compétences et s'intègre donc de façon optimale dans la réforme actuelle du système scolaire luxembourgeois. Le gouvernement a discuté le rapport élaboré par le comité interministériel.

5 mars 2010

Le Conseil a approuvé des mesures prioritaires pour la mise en place de la stratégie nationale d'éducation au développement durable.

En date du 22 mai 2009, le Conseil de Gouvernement avait marqué son accord avec la stratégie nationale commune pour l'intégration de la dimension du développement durable dans l'éducation scolaire et extrascolaire élaborée par un comité interministériel dans le contexte de la mise en œuvre, au Luxembourg, de la décennie pour l'éducation au développement durable proclamée par les Nations Unies. Cette stratégie comporte la définition d'une série de pistes d'action concernant notamment :

- la mise en réseau et la collaboration des acteurs ;
- l'intégration de l'éducation au développement durable au niveau de l'enseignement formel (scolaire, universitaire, formation continue) ainsi qu'au niveau non formel (maisons relais, politique des jeunes, collaboration avec les ONG) ;
- l'amélioration de la coordination entre les différents acteurs.

Dans ce contexte, le Conseil a marqué son accord avec sept mesures prioritaires en vue de la mise en œuvre de la stratégie précitée :

- la publication et la diffusion de la stratégie d'éducation au développement durable ;
- l'organisation d'une table ronde nationale d'éducation au développement durable ;
- la mise en place d'une plateforme internet « Education au développement durable » ;
- la création d'une cellule de coordination ;
- l'intégration structurelle dans l'enseignement formel ;
- l'intégration dans l'éducation non formelle et informelle ;
- l'intégration dans la formation continue.

Pour les détails des mesures voir document "Mise en œuvre mesures prioritaires 2011 2009.doc"

26 novembre 2010

Les membres du gouvernement ont donné leur feu vert au plan national pour un développement durable (PNDD).

Le plan national pour un développement durable (PNDD) précise les domaines d'action prioritaires du Luxembourg dans la perspective d'un développement durable au niveau national et international, cela en tenant compte des principes directeurs du développement durable adoptés par le Conseil européen en 2005 et de la stratégie révisée de l'Union européenne en faveur du développement durable adoptés par le Conseil européen en 2006. Le PNDD formule des objectifs concrets et propose les actions et instruments nécessaires à leur mise en œuvre.